

V.A.E.¹ DE LA CN1° À CN3° - VÉTÉRAN (35 ANS & PLUS)

CONDITIONS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS & TRAVAIL COMPENSATOIRE

Diplôme possédé	Grade demandé Préciser la spécialité ⁴ . Ex.: kick-boxing	Travail compensatoire		
Pré-requis pour l'obtention	Condition d'obtention	M1 : Gestuelle et combinaisons	M2 : Opposition	M3 : Connaissances
SANS UN DIPLOME DE CN1° OU L'ÉQUIVALENT – pré-requis : - Ceinture marron ou l'équivalent ¹ , - 35 ans révolus, au minimum 8 années de pratique ² , expérience de compétition ³ .	CN1° (préciser la spécialité choisie⁵) : - examen allégé de la CN1° - et réalisation d'un dossier technique sur la spécialité choisie	Epreuve technique à réaliser dans la spécialité demandée (gestuelle et combinaisons) - noté /100	Dispense de l'épreuve Questionnaire (règlement d'arbitrage et stratégies) - noté /50	Questionnaire (historique et terminologie du combat) - noté /50
AVEC UN DIPLOME DE C.N.1 OU L'ÉQUIVALENT	TROIS FORMULES DE VALIDATION selon les prescriptions du jury et compte tenu du profil du demandeur : - Formule 1 (F1) : soit un examen technique adapté (ou examen allégé) selon le profil du candidat - Formule 2 (F2) : soit un stage de formation d'un week-end avec des situations de combat à préparer - Formule 3 (F3) : soit une fiche technique à établir par module pour la CN2° et une étude approfondie pour la CN3°			
AVEC UNE CN1° D'UN ART DE COMBAT DE PERCUSSION PROCHE DU GROUPE DES BPP – Ex. : karaté, kung-fu/sanda et autres art	CN1° de boxe pieds-poings (BPP) : - F1 : examen adapté de la CN1° - soit F2 : stage de formation (un W.E.) - soit F3 : réalisation de fiches	Formule 3		
		Fiche technique à réaliser (vocabulaire spécifique et répertoire technique de la spécialité) - notée /100	Fiche technique à réaliser (règlement d'arbitrage et stratégies) - noté /50	Fiche technique à réaliser (historique et terminologie du combat) - noté /50
AVEC UNE CN1° D'UN SPORT DE COMBAT DE PERCUSSION PROCHE DU GROUPE DES « BPP » - Ex. : savate-BF, boxe de l'Asie, sambo de contact, etc.	CN1° de boxe pieds-poings (BPP) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° D'UN SPORT DE COMBAT DE PREHENSION OU/ET PERCUSSION OU/ET DE PERCUSSION/PRÉHENSION PROCHE DU GROUPE DES « PPS » - Ex. : boxe libre, pancrace, lutte-contact, MMA, etc.	CN1° de pieds-poings-sol (PPS) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° D'UN SPORT DE COMBAT DE PREHENSION OU/ET DE PERCUSSION/PRÉHENSION PROCHE DU GROUPE DES « LUT » - Ex. : judo, lutte, sambo, lutte-contact, etc.	CN1° de lutte au corps à corps (LUT) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° D'UNE ACTIVITE MARTIALE DE FITNESS PROCHE DU GROUPE DES « FIT » - Ex. : savate-forme, body-karate, etc.	CN1° de fitness-martial (FIT) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° D'UNE ACTIVITE MARTIALE DE DEFENSE PROCHE DU GROUPE DES « DEF » - Ex.: jujitsu, krav-maga, etc.	CN1° de self-defense (DEF) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° D'UNE ACTIVITE DE REALISATION MARTIALE PROCHE DU GROUPE DES « MAR » - Ex. : karaté, kung-fu/sanda, etc.	CN1° d'art martial (MAR) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° DU GROUPE DE LA MÊME SPECIALITE DEMANDEE POUR LA CN2° – pré-requis : - 37 ans révolus, au minimum 10 années de pratique ² .	CN2° (préciser la spécialité choisie) : - dispense de l'examen de la CN2° - soit F2 : stage de formation (un W.E.) - soit F3 : réalisation d'études	Etude technique à réaliser (combinaisons techniques) - noté /100	Dispense de l'épreuve	Etude à réaliser de 3 pages sans les annexes (stratégies) - noté /100
AVEC UNE CN2° DU GROUPE DE LA MÊME SPECIALITE DEMANDEE POUR LA CN3° – pré-requis : - 40 ans révolus, au minimum 13 années de pratique ² .	CN3° (préciser la spécialité choisie) : - dispense de l'examen de la CN3° - soit F2 : stage de formation (un W.E.) - soit F3 : réalisation d'études	Etude technique à réaliser (combinaisons techniques) - noté /100	Dispense de l'épreuve	Etude à réaliser de 5 pages sans les annexes (technico-tactique) - noté /100

(1) la CN4 et CN5 ne peuvent pas s'obtenir par le biais de la VAE. Deux formules suivant le profil du candidat : F1/soit par un examen allégé ou F2/ une accession à un titre exceptionnel [ATE]

(2) la moitié du temps au moins, attesté par un responsable de club ou de structure privée

(3) noté dans le(s) passeport(s) sportif(s) ou par une attestation de responsable sportif

(4) Les groupes de spécialités sportives des diplômes de C.N. et B.F. :

Groupe 1 – ARTS MARTIAUX [AM] : TRADITIONNELS [AMT] & MODERNES [AMM]
Groupe 2 – ACTIVITÉS DE SELF-DÉFENSE [DEF] : KICK-DÉFENSE [KD], KRAG-MAGA [KM], P.I.S.D. [PI]
Groupe 3 – ACTIVITÉS DE FITNESS [FIT] : AERO-KICK [AK]
Groupe 4 – BOXES PIEDS-POINGS [BPP] : POINT-FIGHTING [PF], FULL-CONTACT [FC], KICK-BOXING [KB] (LOW-KICK [LK] & K-1 STYLE [K1]), MUAY-THAÏ [MT]
Groupe 5 – SPORTS PIEDS-POINGS-SOL [PPS] : SHOOT-BOXING [SB], BOXE LIBRE [BL], SHOOTO [ST]
Groupe 6 – LUTTE DE SOUMISSION [LUT] : SUBMISSION-WRESTLING [SW]
Groupe 7 – HANDI-MARTIAL [HM] : POUR LES 6 GROUPE DE SPÉCIALITÉS CI-DESSUS

(5) pour chaque spécialité demandée, un travail compensatoire est demandé et doit faire l'objet d'un dossier distinct.

Un résultat de [VAE] ne peut pas dépasser le grade de la C.N.3°. Par contre, une personne de plus de 35 ans, ayant formé de nombreux pratiquants et champions, et n'ayant pas validé un grade les années passées, peut prétendre à présenter un degré de grade bien supérieur à celui qu'il détient lors d'un examen fédéral. Sauter des étapes pour présenter un examen est possible mais l'obtention de grade sans examen n'est pas envisageable. Types de certifications proposées pour une VAE. : soit un **examen allégé**, soit un **week-end de formation** avec **présentation de plusieurs séquences techniques** relatives au programme du grade escompté avec un entretien à la fin du stage, soit la réalisation de **fiches techniques** ou/et d'un **dossier d'étude approfondie** relatif au programme du grade escompté, avec si le jury le souhaite, une soutenance de ce dossier. **Pour mieux comprendre les attentes du jury lors d'un examen de grade, plus précisément les compétences attendues chez les candidats, les programmes d'examen** sont en téléchargement sur le site internet de la FSC au menu « ceinture noire » ainsi que les **documents de préparation**. Une demande de V.A.E. fédérale est examinée sur la base d'un dossier très conséquent, notamment pour les grades supérieurs. Les pièces constitutives doivent être en relation avec le **répertoire national des compétences** propre au diplôme demandé. Prendre connaissance sur le site internet de la FSC www.fscfrance.fr au menu « diplômes ceinture noire » des **conditions d'obtention du grade visé** et **exigences de l'examen**. Cela permettra au candidat d'élaborer un dossier de demande mieux adapté.